REGLEMENT INTERIEUR



1 - ACCUEIL

Toute l'équipe du centre départemental de Méjannes le Clap est heureuse de vous recevoir. Le fonctionnement du centre vous est expliqué à votre arrivée. Un dossier d'accueil, composé de l'état des lieux à nous restituer le jour même et d'une enquête de satisfaction à nous remettre en fin de séjour, vous est remis. Le personnel se tient à votre disposition pour répondre à vos demandes quotidiennes. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'accueil.

2 - ENTRETIEN DES LOCAUX

Le personnel assure l'entretien des parties communes du centre durant tout votre séjour : couloirs, sanitaires, salle de restaurant, salles d'activités, espace détente, salle d'animation.... Nous vous demandons d'éviter de circuler dans ces espaces pendant le nettoyage afin de maintenir les locaux en bon état de propreté.

L'entretien des chambres reste à votre charge. Un kit ménage composé de balais, pelles et produits d'entretien est à votre disposition dans la chambre du responsable de groupe.

Dans le cas où votre séjour serait supérieur à 7 nuits, les chambres sont nettoyées par notre équipe d'entretien. Pour ce faire, nous vous demandons de ne rien laisser sous les lits et sur les lavabos.

Chaque chambre possède une petite poubelle qui doit être placée le matin dans le couloir de l'hébergement indiquant ainsi qu'elle doit être vidée.

3 - BUANDERIE - LINGERIE

Nous fournissons les draps et les couvertures. Le changement des draps est réalisé en milieu de séjour pour les séjours supérieurs à 12 nuits. Concernant votre linge personnel, vous disposez d'une buanderie avec lave linge et sèche linge en accès libre qui fonctionnent avec des jetons vendus à l'accueil.

4 - RESTAURATION

L'accès à la salle de restaurant est autorisé uniquement aux horaires des repas suivants :

		Si double service	
Les horaires	1 seul service	1er service	2 ^{ème} service
Petit-déjeuner	De 7h30 à 8h30	7h30	8h15
Déjeuner	12h15	12h00	13h00
Dîner	19h15	19h00	20h00

Des dérogations aux horaires de services peuvent être envisagées en accord avec la direction en fonction des contraintes liées aux activités.

Le temps du repas est de 45 mn maximum lorsque nous avons 2 services (12h-13h et 19h-20h).

Après chaque repas, il est demandé de desservir et de placer vaisselle et couverts triés en bout de table. Il est possible de commander des repas froids à emporter 48 h avant, dans la limite de nos stocks.

L'accès en cuisine est strictement réservé aux personnes habilitées conformément aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur (HACCP). La prise en charge des PAI (plan alimentaire personnalisé) s'effectue uniquement sur justificatif daté de l'année scolaire en cours et validé par un allergologue.

5 - TEMPS CALME

Avant 7h30 et après 22h, nous vous demandons d'éviter de circuler dans les couloirs de l'hébergement afin de respecter le voisinage. Vous pouvez utiliser les locaux du centre et disposer de son environnement dans le respect le plus total du voisinage (nuisances sonores).

6 - INSTALLATIONS SPORTIVES

Les installations sportives du centre sont à votre disposition (en fonction de la formule souscrite) uniquement sur réservation hormis les plateaux multisports extérieurs. L'accès à la halle de sport, au gymnase et à la salle de musculation n'est autorisé qu'avec des chaussures propres et des semelles qui ne marquent pas le sol. Le mur d'escalade est accessible seulement avec un accompagnateur diplômé.

7 - MATERIEL EDUCATIF ET DE LOISIRS

Sous la responsabilité d'un adulte, l'accès à la pyramide de cordes est autorisé de 10h à 21h pour les enfants à partir de 5 ans. Pour disposer des jeux de société et du matériel sportif, vous devez en faire la demande avant 18h auprès de l'accueil. A la fin de chaque séjour, le matériel prêté non rendu ou détérioré sera facturé sur la base de la valeur de remplacement.

Pour des raisons de sécurité, il est demandé à la clientèle d'utiliser exclusivement le parking visiteurs à l'entrée du centre réservé à cet effet.





9 - DEGRADATIONS ET VOLS

Tout utilisateur doit, en cas de dégradation, informer la direction du centre ou son représentant et déclarer l'incident à son assurance personnelle. Les réparations seront facturées à l'utilisateur.

Le centre départemental de Méjannes le Clap décline toute responsabilité en cas de vol. Vos objets ou biens peuvent être déposés, soit dans les coffres forts à votre disposition dans les chambres réservées aux adultes (chambres avec alarme incendie), soit dans une armoire forte de la direction.

10 - ANIMAUX DOMESTIQUES

Nos amis les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur des bâtiments. Ils doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du centre.

11 - RESTRICTIONS

En application du décret n°2006-1386 du 15/11/2006, il est interdit de fumer (tabac et cigarette électronique) dans les espaces couverts et non couverts du centre. L'introduction, la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants aux abords et dans l'établissement sont soumis à des poursuites judiciaires et exposent à de lourdes sanctions pouvant aboutir à une exclusion définitive du contrevenant du centre sportif.

L'alcool est toléré uniquement pour les adultes à l'occasion des repas et des cocktails.

Pour réduire tout risque d'accident, l'introduction ou la détention d'objets dangereux (cutters, objets tranchants, etc.) est interdite dans l'enceinte de l'établissement.

Les personnes extérieures au centre ne sont pas admises sans autorisation préalable délivrée par la direction.

Chaque responsable de groupe doit veiller à faire respecter la propriété d'autrui ainsi qu'à minimiser les nuisances sonores produites dans la journée et plus particulièrement le soir.

12 - REGLES DE CONDUITE

L'utilisateur doit veiller à sa sécurité personnelle et celle d'autrui, et s'abstenir de toute imprudence et de tout désordre qui pourraient nuire à la sécurité et à la tranquillité des autres utilisateurs.

Chaque utilisateur s'engage à :

- Respecter le travail du personnel qui a en charge le bon fonctionnement du centre et de ses équipements ainsi que les lieux et matériels mis à disposition,
- Se présenter dans une tenue correcte et décente non provocante et veiller à son hygiène corporelle,
- Adopter un langage respectueux en tout temps et en toute circonstance,
- Signaler à la direction toute anomalie structurelle ou comportementale pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes,
- En aucun cas le public mineur doit être laissé sans surveillance d'au moins un adulte dans les locaux du centre.

En cas de non-respect de ces règles, la direction d'Espace Gard Découvertes se réserve le droit d'expulser le contrevenant.

13 - ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES

L'établissement n'est pas doté d'un service de soin interne. Un local infirmerie est à votre disposition en cas de nécessité. Aucune personne n'est habilitée à fournir des médicaments aux enfants.

En cas de blessure, l'assistant sanitaire du centre sportif dispense les premiers soins pour les groupes qui n'en posséderaient pas.

En cas de malaise ou de douleurs suspectes d'un enfant, les parents doivent être immédiatement avisés par le responsable de groupe qui prendra les dispositions nécessaires pour ramener l'enfant à son domicile et/ou le conduire auprès d'un médecin.

Pour les cas d'urgence, l'enfant sera évacué vers un établissement hospitalier où il sera pris en charge par le responsable de groupe ou la famille. Tout accident survenu dans l'enceinte de l'établissement doit être immédiatement déclaré par le responsable de l'enfant victime et par les témoins, auprès de la direction du centre sportif.

14 - ASTREINTE TELEPHONIQUE

Une permanence téléphonique, pour répondre uniquement aux problèmes techniques structurels (alarmes, intempéries, dégâts des eaux, etc.), est assurée en dehors des horaires d'ouverture de la réception en composant le 06.21.92.38.98.

15 - DEPART - FIN DE SEJOUR

Le dernier jour, nous vous demandons d'enlever les draps, de les trier et de les déposer dans les couloirs, de plier les couvertures sur les lits et de balayer vos espaces privatifs. Les chambres doivent être libérées le matin <u>avant 9 heures</u> de façon à ce que le personnel puisse commencer le nettoyage et restituer les oublis (habits, chaussures...) avant votre départ. Un état des lieux est effectué par le responsable du séjour et un représentant du centre.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPREHENSION ET VOUS SOUHAITONS UN EXCELLENT SEJOUR PARMI NOUS.

(Le directeur du centre départemental de Méjannes le Clap ou son représentant se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à ce règlement en fonction des nécessités de service)



